



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2024**

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI L'8 D'APRILE DI U 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le lundi 8 avril 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Paul-André ACQUAVIVA, Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO,
*M. Don Joseph LUCCIONI à M. François SORBA ;
*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Attilius CECCALDI ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Hervé VALDRIGHI ;
*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Toussaint COEROLI ;
*M. Eric CASCIO à Mme Dominique DI MENZA.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT OU REPRESENTE :

*M. Thomas WARIN, représentant Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
*M. Maxime POLI, Chargé de Mission auprès de la Présidente ;

*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;

*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Compte tenu des membres présents et représentés, le quorum est atteint. Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Au préalable, Mme Muriel FAGNI est désignée secrétaire de séance.

Mme la présidente fait ensuite part aux administrateurs des différents rapports figurant à l'ordre du jour de cette séance en indiquant qu'ils reflètent non seulement les efforts continus entrepris pour promouvoir et développer le tourisme en Corse mais aussi l'engagement envers une gestion transparente et responsable de notre agence.

Mme la présidente souligne combien la participation et l'engagement des administrateurs dans ces discussions sont essentiels pour ensemble guider l'Agence et la Corse sur la voie d'un tourisme apaisé valorisant notre patrimoine, soutenant l'innovation et faisant de l'île une destination touristique de premier choix, respectueuse de son environnement et de ses habitants de façon à faire du tourisme un vecteur de développement et d'émancipation pour la Corse et les Corses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 MARS 2024.

Mme la Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 13 mars 2024.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ATC 2023.

Mme la présidente indique que ce rapport qui détaille les actions conduites par l'Agence du Tourisme de la Corse en 2023 a été préparé avec rigueur et reflète notre engagement à promouvoir un tourisme durable et respectueux de notre identité unique. Il souligne nos réalisations, défis, et surtout notre adaptation face aux évolutions du secteur et aux attentes des visiteurs.

L'action de l'Agence est la traduction concrète d'une politique touristique qui est conforme aux missions statutaires de l'Agence : promouvoir, développer et valoriser, observer le phénomène touristique et coordonner les différents acteurs du secteur. Elle est

conforme aux priorités stratégiques définies dans le PADDUC qui visent à développer « *un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires* ».

Si le flux touristique est resté dynamique en 2023 (les transports ont transporté presque autant de monde qu'en 2022), les professionnels dans les services marchands ont enregistré un volume de transactions en baisse de 8,1% du fait de l'appétence des visiteurs pour les meublés (sur ce point l'évolution en Corse est comparable à ce qui est constaté sur le plan national et international).

Pour ce qui est de la mission d'observation touristique, les projets prioritaires ont été :

- Le renforcement de l'observatoire du tourisme pour bien connaître, afin de les maîtriser, les difficultés rencontrées ces dernières années. Ont été menées des études portant notamment sur les raisons et conséquences des pics de fréquentation, l'impact des locations touristiques meublées, l'acceptabilité du tourisme par la population.
- La réalisation d'une étude opérationnelle concernant un projet innovant de « Maisons de la Corse », ambassade touristique et identitaire dans une capitale européenne destinée à promouvoir les atouts de l'île et notre identité sous toutes ses facettes. Elle devrait voir le jour dans la capitale italienne, Rome, en accord avec nos ambitions politiques de renouer les liens avec une aire culturelle naturelle et historique.

Concernant la mission de promotion touristique, l'ATC a mis en œuvre une campagne de promotion au niveau européen qui a mis l'accent sur l'attractivité de l'île en dehors de la saison, afin d'influer sur le choix de la clientèle touristique, de sa période de fréquentation et du type de tourisme proposé. La participation à des salons thématiques pour accentuer la pratique d'un tourisme doux en 2023 : sports de pleine nature, plongée, vélo, gastronomie, culture et archéologie...

De plus, dans le cadre de sa mission de développement touristique, l'ATC a notamment proposé le renforcement de l'articulation avec les Offices du Tourisme dans une logique de partenariat par la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés tels que prévus dans le nouveau guide des aides. Il s'agit ici d'un engagement politique fort de territorialisation et de proximité qui s'est également traduit en 2022 par une tournée des territoires au plus près des acteurs de terrain du tourisme. Des réunions récurrentes ont été organisées en collaboration avec la FROTSI qui ont permis de mener un travail concerté sur différents thèmes (le plan de promotion 2024, la question des transports...).

Ont été entrepris également la promotion des labels normés auprès des professionnels du tourisme dans une dynamique de développement durable et de montée

en compétence (Ecolabel européen, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo...) ainsi que le traitement des derniers dossiers de l'appel à projet « soutien à l'investissement des TPE-PE du secteur touristique ». Cet appel à projet co-financé par l'Etat dans le cadre du PEI « Pinville » a permis à 137 entreprises du secteur du tourisme de bénéficier de subventions pour les aider à réaliser des investissements structurels permettant leur adaptation aux nouveaux besoins, attentes et comportement des consommateurs.

La stratégie de communication institutionnelle à destination des socioprofessionnels du tourisme corse a été mise en œuvre à travers l'animation de nombreux réseaux sociaux et la production et diffusion de nombreux contenus sur le site corporate atc.corsica (réalisation de newsletters ciblées adressées à nos partenaires pour qu'ils soient informés des actions réalisées par l'Agence tout au long de l'année ainsi que la création d'un studio de production interne à l'Agence, afin de relocaliser un certain nombre de compétences et de fonds, et de le mettre à disposition des partenaires dans leurs démarches de promotion et de création artistique à destination des divers publics cibles).

Mme la présidente fait part ensuite des chiffres clés pour 2023 :

- 8,1 millions de passagers transportés, soit -0,5% par rapport à 2022
- Part de la clientèle étrangère (d'avril à octobre) 29% contre 24% en 2022 sur la même période
- 9% de tourisme d'affaires essentiellement concentré sur les ailes de saison
- 11 cahiers du tourisme réalisés, accessibles sur le site internet de l'Agence
- En 2023, que ce soit au titre du guide des aides, de l'avance remboursable ou du soutien des TPE PME, ce sont près de 200 projets qui ont bénéficié d'un montant d'aide de 9 131 351 €
- Deux projets ont été soutenus grâce aux Fonds Européens (FEDER) pour un montant de 2 651 573 €
- 1 272 dossiers de demande de classement instruits (+ 8,3 % par rapport à 2022)
- Participation de l'ATC à 13 salons majeurs en Europe
- 20 Workshops, Tournées Médiaques, Eductours et Networkings ont été organisés en 2023 (en direction des professionnels internationaux du tourisme)
- 36 accueils presse organisés correspondant à des centaines de pages de valorisation de l'île dans des magazines de l'Europe entière

A l'issue de cette présentation et sans observations de la part des membres du conseil, le rapport d'activité de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2023 est adopté à l'unanimité.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Mme la présidente indique que le budget présenté nous invite à projeter notre vision et à concrétiser nos ambitions pour l'année à venir. C'est un moment clé pour

aligner nos ressources avec nos priorités stratégiques, notamment le développement d'un tourisme durable, réparti sur toute l'année et accessible à tous les territoires de l'île afin de poursuivre l'objectif de déconcentration touristique que nous nous sommes fixés et faire du tourisme un secteur économique pérenne, profitable au plus grand monde et à l'impact limité sur l'environnement et sur la société. Cette déconcentration reposant sur la géographie, la temporalité et la provenance des flux touristiques, les actions d'investissement viendront soutenir directement le tourisme rural et vert et les actions de promotion mettront en valeur la Corse hors-saison auprès de publics étrangers.

Mme la présidente souligne le fait que l'analyse des tendances conjoncturelles ou durables demeure une constante de nos actions afin de toujours mieux comprendre les attentes et les besoins et donne ensuite la parole à M. PERALDI pour une présentation plus complète de ce document budgétaire.

Ce dernier indique que budget a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 13 mars 2024 et qu'il s'inscrit dans un souci de maîtrise des dépenses structurelles de frais de personnel et de fonctionnement.

Les recettes prévisionnelles arrêtées sur la base des recettes avérées ou fortement probables sont de 18 706 196,23 €. Elles prennent en compte les dotations de la Collectivité de Corse, les ressources propres de l'Agence et les résultats excédentaires constatés à fin 2023.

En matière d'investissement, les dépenses et les charges d'un montant équivalent aux recettes permettront le financement des subventions et des aides dont l'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité. Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement est de 5 666 519 €.

Dans le détail, M. PERALDI indique que :

- 1 716 519 € seront consacrés aux subventions concourant à l'aménagement et à l'amélioration de l'offre d'hébergement ou d'activité, dans le cadre du guide des aides au tourisme ;
- 1 500 000 € seront consacrés au versement nécessaire au dispositif « Avances remboursables » destiné aux structures d'hébergement hôtelier professionnel ;
- 1 900 000 € financeront la poursuite du financement de l'appel à projets TPE/PME lancé en 2021 relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique. Sur les 131 dossiers instruits, 75 sont soldés et 32 ont déjà fait l'objet de versement d'acompte ;
- 550 000 € seront dédiés aux investissements propres de l'établissement.

Les charges de fonctionnement d'un montant de 13 039 677,23 € regroupent l'ensemble des charges prévisionnelles liées aux actions, les salaires des personnels et les frais généraux nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'établissement.

Les budgets destinés aux actions sont respectivement de :

- 5 766 677,23 € pour la promotion touristique (campagnes de communication, salons, wokshops, accueil presse et TO...);
- 1 000 000 € pour l'aide à l'armature touristique du territoire (contrats triennaux de développement et aide au fonctionnement OT, soutien aux évènements, études aménagement de la GT20, programmes UE);
- 400 000 € pour le centre de ressources (cahiers du tourisme, études, analyses et tendances conjoncturelles...);
- 160 000 € pour la communication institutionnelle (revue de presse spécialisée, newsletters, maintenance et hébergement des sites, documentation...).

Ces montants budgétaires sont des maximums qui seront ajustés en tenant compte des recettes réellement constatées.

Le budget des frais de personnel de 4 833 000 € intègre les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point intervenues en janvier 2024). Il est en augmentation de 3%.

Celui des frais généraux de fonctionnement de 880 000 € financera les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives....

Le montant total des dépenses prévisionnelles est de 18 706 196,23 €.

66% de ce budget prévisionnel est destiné aux actions d'investissement et de fonctionnement.

A l'issue de cette présentation et sans observations de la part des membres du conseil, le budget primitif 2024 de l'ATC est adopté à l'unanimité.

4) VOTE DES BUDGETS AFFECTES AU CSE POUR 2024.

Mme la présidente rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024 à la suite des élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre 2023, l'ATC dispose d'un Comité Social et Economique doté de la personnalité civile et souligne l'engagement de l'institution envers le bien être des collaborateurs de l'Agence.

Elle indique que ce CSE doit, conformément à la réglementation, disposer de deux budgets spécifiques pour mener ses missions et laisse la parole à M. FILIPPI.

Celui-ci précise que les budgets pour l'année 2024 se déclinent en un budget de fonctionnement et un budget des activités sociales et culturelles. Le budget de fonctionnement d'un montant de 6 074 € permettra principalement de prendre en charge les frais de formation et d'assistance juridique. Le budget des activités sociales et culturelles d'un montant de 38 000 € se répartira de la manière suivante :

- 36,84 % pour la participation aux chèques vacances ;
- 44,60 % pour l'organisation de l'arbre de Noël destiné aux agents et à leurs enfants ;
- 18,56 % pour les activités culturelles et sportives.

Ce rapport est également adopté à l'unanimité des membres du conseil.

5) MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER DE L'ATC.

Mme la Présidente donne la parole à M. PERALDI qui indique que le règlement financier adopté en juillet dernier nécessite une modification de l'article 4.3.4 qui traite du délai de validité des subventions.

Ce délai de validité est actuellement de 3 mois. Or il apparaît qu'il ne permet pas de prendre en compte les délais inhérents au lancement et à la notification des marchés publics mais aussi aux délais de début de mise en œuvre des travaux par les entreprises prestataires retenues. La durée maximale qui permettrait cette prise en compte serait de 12 mois.

C'est pourquoi il est proposé de modifier l'article ainsi qu'il suit :

« Commencement de l'opération :

- *Les bénéficiaires disposent **d'un délai de 12 mois** à compter de la date de l'acte attributif (convention ou arrêté de financement), pour justifier du commencement de leur opération. »*

La modification du Titre 4 du Règlement financier de l'ATC dans son article 4.3.4 est adopté à l'unanimité.

6) PROJET « VIA PATRIMONIA-ACT »

Mme la présidente indique que ce projet, dont la Collectivité de Corse est chef de file, a été conçu pour une valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération France -Italie.

Il fédère dix partenaires pour un montant global de 5 001 480,90 € et vise à renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique ; l'ATC y apportant son expertise dans le domaine de la promotion et du développement touristique. Via Patrimonia a été conçu pour une valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération France-Italie.

La Collectivité de Corse en est le chef de file et ses objectifs sont les suivants :

- Appliquer la gouvernance durable, inclusive et résiliente pour les itinéraires ;
- Promouvoir et accroître la visibilité des parcours transfrontaliers ;
- Renforcer les atouts et l'accessibilité du patrimoine culturel et naturel pour tous.

Mme la présidente donne ensuite la parole à M. MORETTI, en charge de ce projet, pour une présentation plus exhaustive.

Ce dernier précise que le programme INTERREG VI A Italie-France Maritime a été approuvé par la Commission européenne le 10 août 2022 fixant le programme et que le projet baptisé « Via Patrimonia » sur l'Interreg Marittimo France - Italie 2021-2027, est en fait la continuité du programme Gritaccess dont la Collectivité de Corse avait été chef de file et l'Agence du Tourisme de la Corse partenaire.

L'objectif principal du projet consiste à définir et à mettre en œuvre une feuille de route pour le réseau Via Patrimonia, permettant le développement des itinéraires transfrontaliers et la promotion d'un tourisme responsable et inclusif, préservant et valorisant l'environnement naturel et culturel tout en soutenant l'économie locale.

Trois objectifs sont prioritaires :

- Appliquer une gouvernance durable, inclusive et résiliente pour les itinéraires,
- Promouvoir et accroître la visibilité des parcours transfrontaliers,
- Renforcer les atouts et l'accessibilité du patrimoine culturel et naturel pour tous.

Pour y parvenir, le projet prévoit transversalement l'expérimentation de « Tables de gouvernance thématiques consultatives » ainsi qu'une capitalisation stratégique, le tout afin d'assurer la pérennité des actions soutenant un tourisme durable, incluant formation et échanges de pratiques.

Des itinéraires thématiques régionaux et transfrontaliers seront intégrés et renforcés par des actions de promotion et de sensibilisation aux enjeux environnementaux et culturels ainsi que par des actions de valorisation matérielle et immatérielle, afin de préserver et rendre accessible les sites tout en soutenant l'économie locale.

Comme pour Gritaccess, l'objectif spécifique de Via Patrimonia est de renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique ainsi que l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

La première étape opérationnelle du réseau des itinéraires culturels accessibles que fut Gritaccess a été formalisée par une convention liant ses représentants des cinq régions du programme pour concrétiser leur volonté d'agir ensemble pour le développement d'itinéraires accessibles.

L'organisme chef de file du projet est la Collectivité de Corse et l'intitulé officiel du projet est : « ***La voie du réseau pour une valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération*** ».

La gestion du projet sera assurée par la Collectivité de Corse en tant que coordinateur et responsable du pilotage, en collaboration étroite avec les autres partenaires impliqués dans le projet. Elle mène des actions de valorisation touristique et culturelle du patrimoine sur son territoire, également en coopération avec des collectivités

locales. Avec l'Université de Corse, elle supervise et constitue les résultats du projet ainsi que ses outputs mais définit également les cadres de travail des tables de gouvernance ainsi que le guide d'évaluation des actions de valorisation du patrimoine. Elle aura également la charge du benchmark des pratiques, de la visite de sites et d'une exposition conjointe transfrontalière avec Nuoro.

La Collectivité de Corse a prévu de réaliser un certain nombre d'investissements tels que la restauration et l'aménagement d'une scénographie au sein de la tour de Nonza, des investissements dans le musée Pasquale Paoli et la Strada Paolina (exposition itinérante, avec du matériel scénographique basée sur des photographies anciennes et installation d'un dispositif holographique, bornes, au musée).

Le budget total du projet « Via Patrimonia » s'élève à 5 001 480.90€. Il est réparti entre 10 partenaires :

- * Collectivité de Corse ;
- * Agence du Tourisme de la Corse ;
- * Région Toscana ;
- * ANCI Toscana ;
- * Région Liguria ;
- * Chambre de Commerce et d'Industrie de Genova ;
- * Département du Var ;
- * Chambre de Commerce et d'Industrie Nice-Côte d'Azur ;
- * Istituto Superiore Regionale Etnografico (Nuoro) ;
- * Province de Nuoro.

L'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) joue un rôle essentiel et multifacette dans le projet de développement touristique et de promotion intégrée des itinéraires. Son expertise dans le domaine de la promotion et du développement touristique lui permet de fournir une contribution cruciale pour accroître l'attractivité des itinéraires sur l'ensemble de l'année.

L'ATC apporte également une analyse précieuse des tendances du tourisme, permettant d'adapter le projet aux évolutions du marché. Sa capacité de coordination avec divers acteurs du tourisme est essentielle pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace du projet. De plus, en tant que responsable des tables consultatives du tourisme des itinéraires, l'ATC favorise une approche participative locale/régionale, essentielle à la planification, à la co-construction et à l'évaluation des actions entreprises.

Dans une optique de durabilité, l'ATC s'engage à renforcer les capacités des itinéraires en promouvant des initiatives telles que l'écolabel européen. En organisant des rencontres et ateliers avec les parties prenantes en Corse, elle facilite l'échange de meilleures pratiques, contribuant à construire une offre touristique respectueuse de l'environnement.

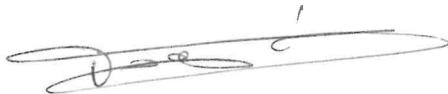
L'ATC, grâce à son expertise en e-tourisme, va également jouer un rôle majeur dans la promotion digitale de l'offre touristique. De plus, elle organisera un voyage de presse en Corse, invitant des médias à découvrir les itinéraires mis en valeur par le projet.

L'adoption de ce dernier rapport se fait également à l'unanimité.

Madame la présidente remercie les membres du conseil pour leur présence, leur attention et leur engagement.

La séance est levée à 15h30.

La secrétaire de séance



Muriel FAGNI

La Présidente



Angèle BASTIANI